

MAIRIE DE ST GEOIRS

10 place Saint-Georges
38590 ST GEOIRS



04.76.65.47.63



mairie.st.geoirs@wanadoo.fr

Date de convocation

21/092021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un et le 25 octobre à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Nadine GRANGIER, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs : Nadine GRANGIER, Pierre AMORE, Michelle BERRIER, Virginie CHAVANT, Christophe CHEVALLIER, Audrey FARAUT, Bertrand GENEVEY, Maxime GENEVEY, Benjamin LATORRE, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alexandre MARION, et

Membres absents excusés : Mesdames Sylvie BINGLER, Marianne MAY, Messieurs Jean-Christophe MANET, Roland GENEVEY.

Pouvoirs : Madame Sylvie BINGLER donne pouvoir à Madame Audrey FARAUT
Monsieur Jean-Christophe MANNET donne pouvoir à Madame Nadine GRANGIER,
Madame Marianne MAY donne pouvoir à Madame Michelle BERRIER pour tout vote en leurs noms

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCÈS VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 octobre 2021

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Audrey FARAUT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : 2021-19 D.R.C. 7.6.5

Objet : restitution de la compétence de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des mercredis

Vu l'article 169-nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°151-2021 de Bièvre Isère communauté actant la restitution de la compétence ALSH du mercredi et modifiant l'intérêt communautaire

Madame le Maire expose que :

Bièvre Isère Communauté exerce en matière d'Accueil de loisirs Sans hébergement, une compétence partagée avec les communes. Depuis la fusion avec la communauté de commune de la région St Jeannaise, Bièvre Isère gère un ALSH ouvert sur 2 sites (Châtonnay et Savas Mépin) de 11h30 à 18h30 les mercredis. Considérant que cette offre est davantage un service de proximité, la reprise de cette compétence par l'échelon communal à partir du 1^{er} septembre 2021 a été actée. Afin d'évaluer les impacts financiers de cette restitution de compétence, la Commission Locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 5 mai 2021 et le 30 septembre 2021 pour définir le montant qui viendra majorer les attributions de compensation des communes utilisatrices de ce service en fonction du nombre de journées enfants de chaque commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 30 septembre 2021 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

Communes	Montant annuel
ARTAS	7 494
BEAUVOIR DE MARC	3 052
CHAMPIER	1 578
CHÂTONNAY	10 996
COMMELLE	1 167
CULIN	5 425
LE MOTTIER	929
LIEUDIEU	716
MEYRIEU LES ETANGS	4 152
ORNACIEUX-BALBINS	53
ROYAS	4 099
SAINT AGNIN SUR BION	424
SAINT JEAN DE BOURNAY	10 479
STE ANNE SUR GERVONDE	1 194
SAVAS MEPIN	4 523
TRAMOLE	1 353
VILLENEUVE DE MARC	1 937
TOTAL	59 571

- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le rapport d'évaluation des charges transférées du 30 septembre 2021 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;
 - **Autorise** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires

Ressources Humaines

Le règlement du personnel communal fixe les règles de discipline intérieure à la collectivité, les absences autorisées. Il s'impose à chaque agent employé par la collectivité public quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services.

Le Maire propose à l'assemblée le règlement travaillé avec la commune de St Michel de St Geoirs afin d'uniformiser les pratiques.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au règlement intérieur du personnel communal présenté par Mme le Maire.

Questions diverses

Organisation des manifestations :

- La Cérémonie du 11 Novembre se déroulera à la place Saint George à 11h00.
- Le repas Beaujolais aura lieu le 20 Novembre 2021 à partir de 19h30.
- La date de distribution des colis pour les personnes ne venant pas au repas des aînés est fixée au 11 décembre 2021 de 9h à 12h00.
- Le repas des aînés aura lieu le 18 décembre 2021
- La date des vœux du Maire est prévue le samedi 08 janvier 2022 à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45

Fait à St Geoirs, le 26 octobre 2021
Nadine GRANGIER,
Maire

